

ARRETE N° 2014-103

DELEGATION DE SIGNATURE à Mme Françoise CALAS - RETRAIT

Rapportant une délégation de signature

Le Maire de la Commune de Juvignac

Vu l'article L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté N° 84 du 2 avril 2008 portant délégation de signature à Mme Françoise CALAS est rapporté à compter de ce jour.

Article 2 :

Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera:

- Notifié à l'intéressée
- Notifié au chef de poste
- Transmis au Préfet de Région
- Au Procureur de la République
- Publié au recueil des actes administratifs

Fait à Juvignac, le 18 mars 2014

 Le Maire

D. ANTOINE SANTONJA

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le
Publication
le
Et notification
le

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : RETRAIT DELEGATION DE SIGNATURE A MME CALAS

Date de transmission de l'acte : 04/04/2014

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/04/2014

Numéro de l'acte : 2014-103 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20140318-2014-103-AI

Date de décision : 18/03/2014

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature
5.5.2. Délégation de signature au personnel

